

de monsieur Bell, quand cette erreur dans le rapport lui a été signalée. Pour moi, je n'ai aucun doute que les commissaires ne soient parfaitement convaincus que l'état qu'ils ont dressé de l'actif et du passif est absolument exact.

Le ministre des Finances dit qu'il s'agit d'une entreprise considérable. Nous adoptons le principe de la nationalisation des chemins de fer et le prix que nous payons pour ce réseau est, dit-il, une question d'importance secondaire. Quand j'ai laissé entendre que les 60 millions que l'on propose de payer n'étaient qu'une bagatelle, il a protesté; cependant, il prétend que les 10 millions, les 20 millions ou les 60 millions que nous aurons à payer à messieurs Mackenzie et Mann et à leurs associés, n'ont qu'une importance secondaire. Je ne suis pas de cet avis, et je suis certain que les contribuables de ce pays diront comme moi. Quand ils se rendront compte que les dettes de la compagnie s'élèvent à environ 500 millions—le ministre ne peut pas dire si elles sont de \$500 ou de \$600; quand ils sauront que l'Etat doit se charger de cet énorme fardeau; quand ils sauront qu'il faudra encore dépenser au moins 100 millions pour mettre le réseau sur un pied qui convient à un chemin de fer de l'Etat; quand ils apprendront par les déclarations du ministre des Finances que d'ici à quelques années, les recettes ne seront pas suffisantes pour assurer le service des intérêts et que le déficit sera de 5 à 6 millions de dollars—personne ne peut dire le chiffre exact, mais il faudra une somme suffisante pour garantir l'intérêt sur une dette d'au moins 100 millions—ils comprendront que, contrairement aux promesses faites en 1914, le pays se trouve entraîné dans une nouvelle dépense d'au moins 60 millions de dollars. Je suis certain que les contribuables ne diront pas que c'est une question d'importance secondaire. Pour ma province, du moins, je puis l'affirmer avec certitude.

Dans le Nouveau-Brunswick, nous avons un grand nombre de voies ferrées dont le Parlement a approuvé l'acquisition par l'Etat, il y a plusieurs années. Le premier ministre et le parti conservateur ont fait des promesses dans ce sens, et cependant le ministre des Chemins de fer dit que le Gouvernement ne peut opérer le rachat de ces embranchements, parce qu'il n'a pas d'argent à dépenser pendant la guerre. Les électeurs, non pas d'un ou deux comtés, mais de toutes les parties de la province, portent un vif intérêt à cette question de

[L'hon. M. Pugsley.]

la nationalisation ainsi qu'en font foi les nombreuses lettres que j'ai reçues—et prétendent que le Gouvernement, avant d'accepter de nouvelles obligations auxquelles il n'est pas tenu, devrait remplir les engagements formels qu'il a pris. On a fait observer au ministre de la Marine et des Pêcheries, qu'une voie ferrée qui traverse une partie de la province et qui rendrait de grands services à l'agriculture et à l'industrie forestière, si elle était en bon état, sera forcée de cesser son service, parce que la commission des chemins de fer a ordonné des réparations que la compagnie n'a pas les moyens de faire.

Ils ont énergiquement protesté auprès de mon honorable ami le ministre de la Marine et des Pêcheries; mais quelle fut sa réponse? Qu'à cause de la guerre, le Gouvernement ne pouvait guère se lancer dans une pareille entreprise, mais qu'une fois la paix conclue, le Gouvernement en ferait probablement l'acquisition et en ferait une partie du réseau de l'Etat. Voilà ce qu'on a raconté aux électeurs de ma province, à ceux du sud, comme à ceux de la côte nord et du comté d'Albert, qui ont droit, il me semble, à ce que le Gouvernement s'en tienne à la parole donnée. Oui, le ministre de la Marine et des Pêcheries fait circuler la nouvelle, qu'étant donnée la situation créée par la guerre, le Gouvernement se trouve dans l'impossibilité, malgré ses promesses, de consacrer des fonds à l'acquisition de ces embranchements. Je ne sais pas de quel œil la nation envisage les lourdes responsabilités que l'acquisition du Nord-Canadien va lui imposer, mais je suis parfaitement sûr que la province du Nouveau-Brunswick est unanime à prétendre que la disette de fonds qui empêche le Gouvernement d'améliorer les chemins de fer de cette province, devrait lui interdire l'acquisition de ce réseau qui va accabler le pays d'un énorme fardeau et taxer son crédit jusqu'à sa limite.

Permettez-moi de renouveler ma question de l'autre jour. Mon honorable ami croit-il consciencieusement, en sa qualité de ministre des Finances, qu'il devrait consentir à cette transaction? En est-il réellement convaincu? Il sait mieux que tout autre les conséquences de cette mesure. Il se rend parfaitement compte des charges qu'elle impose à la nation.

Il n'ignore pas qu'il paie aujourd'hui pour le dernier emprunt qu'il a lancé au nom du Canada à raison de 8 p. 100. Oui, pensons-y bien, le Canada, pays si fécond en ressources des plus variées, s'est vu réduit à emprunter à 8 p. 100 sur les marchés